

Séance du mardi 15 avril 2008 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAL, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GOLINELLI Joëlle, GROS Laurent, GUIMET Nicolas, MERANDON Frédéric, MOREL Fabienne, MURRIS Isabelle, NOURRISSAT Johane, PELLEVAL Cyril, PERNET Marie-Pierre, SCHMITT Lionel, THABUIS Bruno, VIAL Jean-Claude.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09.04.2008

Nombre de conseillers : 15 **Quorum :** 8 **Présents :** 15.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1- Vote des taux d'imposition 2008

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal, l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2008 de la taxe d'habitation et des taxes foncières en précisant que suite au passage en taxe professionnelle unique prélevée par la Communauté de Communes, les taux calculés par cette dernière englobent la part qui lui revenait auparavant. Il précise par conséquent qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt pour les administrés de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le projet de budget primitif de l'année 2008 et le tableau de simulation des taux effectué par le Cabinet KPMG,

- **Décide** de fixer les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières à percevoir par la commune pour l'année 2008, à :
 - 7,89 % pour la taxe d'habitation,
 - 10,04 % pour la taxe foncière,
 - 49,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Cyril PELLEVAL, Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2007, budget général et budget eau,

- **Donne acte** de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget Général :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes nettes	406.086,00	819.506,81	1.225.592,81
Dépenses	Dépenses nettes	140.889,91	584.688,99	725.578,90
	Reste à réaliser	13.000,00	0,00	13.000,00
Résultat	Résultat de l'exercice (hors RAR)	265.196,09	234.817,82	500.013,91
	Reste à réaliser	-13.000,00	0,00	-13.000,00
	Résultat de l'exercice (avec RAR)	252.196,09	234.817,82	487.013,91

Budget Eau :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes nettes	122.181,57	150.443,10	272.624,67
Dépenses	Dépenses nettes	24.455,02	104.441,82	128.896,84
	Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat	Résultat de l'exercice	97.726,55	46.001,28	143.727,83

- **Constata** les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

- **Vote** les présents comptes administratifs 2007 - Budget général / Budget eau à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

3- Vote des Budgets Primitifs 2008

. Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement

Vu les Comptes Administratifs de l'exercice 2007,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Le conseil municipal, ayant pris note du résultat de clôture, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter l'excédent d'exploitation du budget principal comme suit :
 - . *Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)* : 132.760,14 €
 - . *Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)* : 200.000,00 €
- **Décide** de reporter le solde positif d'investissement du budget principal comme suit :
 - . *Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)* : 656.700,87 €
- **Décide** d'affecter l'excédent d'exploitation du budget eau comme suit :
 - . *Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)* : 70.000,00 €
 - . *Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)* : 4.664,19 €
- **Décide** de reporter le solde positif d'investissement du budget eau comme suit :
 - . *Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)* : 126.648,15 €

. Vote des budgets primitifs 2008

Le conseil municipal, après examen détaillé, vu l'avis favorable de la commission des finances,

- **Vote à l'unanimité** les budgets primitifs 2008 qui s'équilibrent en dépenses comme en recettes à :

Budget général :	Section de fonctionnement :	943.000,00 euros
	Section d'investissement :	2.180.000,00 euros
Budget eau :	Section de fonctionnement :	202.200,00 euros
	Section d'investissement :	172.000,00 euros

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

4- Adoption de la convention relative aux poursuites sur produits locaux

Monsieur Le Maire informe que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient d'adopter une convention relative aux poursuites sur produits locaux avec la Perception d'Annemasse, ceci afin d'améliorer l'efficacité du recouvrement des recettes.

Il précise les modalités et termes de cette convention ainsi que les seuils à partir desquels seront déclenchées les procédures de recouvrement :

Dette cumulée inférieure à 30 euros	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dette inférieure à 5 euros¹ : <ul style="list-style-type: none"> - Envoi d'une lettre de rappel. - En l'absence de paiement, présentation en non valeur.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dette supérieure ou égale à 5 euros et inférieure à 30 euros : <ul style="list-style-type: none"> - Envoi d'une lettre de rappel. - Envoi d'un commandement. - En l'absence de paiement, présentation en non valeur.

¹ Le seuil d'émission d'un titre de recettes est de 5 euros (art D.1611-1 du CGCT), à l'exception des droits au comptant.

Dette cumulée supérieure ou égale à 30 euros	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dette supérieure ou égale à 30 euros et inférieure à 200 euros : - Envoi d'une lettre de rappel. - Envoi d'un commandement. - Phase comminatoire de 50 j auprès d'un huissier de justice. - OTD (opposition à tiers détenteur) sur employeur/banque/autre (Assedic, CAF, locataire, notaire, etc.). - En l'absence de paiement, présentation en non valeur.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dette supérieure ou égale à 200 euros : - Envoi d'une lettre de rappel. - Envoi d'un commandement. - Phase comminatoire de 50 j auprès d'un huissier de justice. - OTD (opposition à tiers détenteur) sur employeur/banque/autre (Assedic, CAF, locataire, notaire, etc.). - Saisie vente par huissier du Trésor ou de justice. - En l'absence de paiement, présentation en non valeur.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** la convention relative aux poursuites sur produits locaux telle que présentée par Monsieur Le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

5- Rapport des commissions

- **Communauté de Communes** : suite à l'assemblée générale du 10 avril dernier, il a été procédé à la nomination des délégués suivants aux diverses commissions et syndicats intercommunaux : M. Cyril PELLELAT, responsable de la commission communication, membre de la commission des finances, délégué au SIMBAL et au SMDHAB ; M. Laurent GROS, membre de la commission d'urbanisme et délégué à l'EPF de Haute-Savoie ; M. Alain CIABATTINI, membre de la commission environnement, voirie et délégué au SMDHAB et au SMETD ; M. Bruno THABUIS, membre de la commission des ordures ménagères ; M. Nicolas GUIMET, membre de la commission scolaire et Mme Fabienne MOREL, membre de la commission environnement et déléguée au SIDEFAGE. Les délégués suppléants à l'Agglomération Annemasse et les Voirons étant : Mme Marie-Claire GOBET, M. Cyril PELLELAT et M. Jean Claude VIAL.
- **Commission développement durable** : contact a été pris avec l'association Prioriterre qui rencontrera la commission, le mercredi 23 avril à 18h30.
- **Commission des associations** : un courrier sera envoyé à toutes les associations de la commune qui seront conviées à une table ronde, le lundi 28 avril à 20h30.
- **Commission communication** : le 1^{er} bulletin de liaison a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et les démarches afin de créer le site internet d'Arthaz sont en cours.
- **Commission scolaire** : Mme Marie-Pierre PERNET a rencontré l'inspecteur académique, Monsieur DUBY, qui confirme la fermeture d'une classe pour la prochaine rentrée scolaire. Les effectifs prévus pour l'année scolaire 2008/2009 seraient de 104 élèves pour 4 classes.
- **Commission urbanisme** : Messieurs Cyril PELLELAT et Laurent GROS ont rencontré la DDE d'Annemasse dans le cadre de leur mission de conseil sur le PLU et sur l'instruction des dossiers d'urbanisme en cours. L'urbaniste, Monsieur BONNOT, a également été rencontré afin de faire le point sur l'avancement du PLU.
- **Commission voirie** : une réunion est prévue, le vendredi 25 avril à 14 heures, avec le SELEQ 74 et le Cabinet UGUET pour le projet sécuritaire de la RD202.

- **Commission bâtiments** : M. Alain CIABATTINI donne un compte-rendu des divers devis en cours, dont le standard téléphonique et l'achat en leasing d'une voiture de fonction pour la mairie. Une visite de tous les bâtiments publics est également planifiée afin de faire le point sur les divers travaux à prévoir.